

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 6

Artikel: Grève générale et lock-out à Zurich
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

manitous radicaux à Olten en profitèrent pour provoquer une véritable guerre civile à l'intérieur de la fédération en transformation. Mais finalement, les camarades aux tendances avancées obtinrent gain de cause, et, sous peu, la nouvelle Fédération du personnel des locomotives comptera autant d'adhérents que les deux anciennes fédérations (des chauffeurs et des mécaniciens) en comptèrent ensemble.

Les beaux résultats qu'obtinrent l'année dernière les métallurgistes, les travailleurs de l'alimentation et ceux de l'industrie horlogère sont réjouissants à un double point de vue. D'abord, ces trois fédérations avaient beaucoup souffert de la crise en 1908 et en 1909, ainsi que par des conflits (grèves et lock-outs) soutenus en 1910. D'autre part, dans toutes les trois branches, l'organisation patronale a fait de grands progrès depuis quelques années. Il est donc indispensable que l'organisation ouvrière progresse également si elle veut continuer son œuvre d'amélioration et d'émancipation à l'avenir comme par le passé.

Quoiqu'ils soient modestes, les progrès réalisés dans leur propagande par les ouvriers des transports (entreprises privées), par les tailleurs, les charpentiers, les chapeliers, etc., ne sont pas moins réjouissants.

Il s'agit là de petites fédérations qui doivent lutter très péniblement pour leur existence. Leur succès, l'année dernière, est dû à l'amélioration de la conjoncture et surtout à l'énergie et au zèle déployé par les fonctionnaires et les hommes de confiance dans l'œuvre propagandiste.

Passons maintenant à une revue de l'activité administrative de nos organisations syndicales.

(A suivre.)



Grève générale et lock-out à Zurich.

En général, les grands problèmes trouvent plutôt une solution théorique qu'une réalisation pratique.

C'est ainsi que l'idée de la grève générale, au sujet de laquelle les théoriciens du socialisme, les doctrinaires de l'anarchie et les fonctionnaires ou militants des fédérations syndicales se sont assez souvent disputés, paraît une chose assez difficile à mettre en pratique.

L'expériment que l'Union ouvrière de Zurich vient de tenter en décrétant la grève générale de 24 heures le 12 juillet écoulé, semble prouver le contraire, puisque l'action a fini par entraîner un grand nombre de syndicats qui, aussi longtemps que l'on discutait sur la grève générale, ne voulaient pas en entendre parler.

En étudiant un peu les conditions et circonstances dans lesquelles cette grève s'est produite,

on constatera bientôt qu'à Zurich comme ailleurs l'application de la grève générale n'est pas une chose facile et qu'il fallait une tension très forte et très générale pour produire l'éruption des colères de la population ouvrière ainsi au même moment. En effet, ce fut un superbe mouvement de protestation qui a si bien réussi que les organisateurs, les participants mêmes furent très surpris des premiers succès.

D'autre part, il est juste de dire que l'application de la grève générale ne paraît guère opportune lorsqu'il s'agit de conquérir des avantages matériels immédiats ou une amélioration durable des conditions de travail ou d'existence de la classe ouvrière.

Aussi longtemps que le patronat et la bourgeoisie disposent de plus de puissance que les travailleurs, il n'y aura guère de chances à leur arracher quoi que ce soit par une grève générale, quelle que soit son extension. Au contraire, on a toujours constaté que les grèves plus ou moins générales éclatées jusqu'à présent ont fourni de belles occasions aux adversaires des travailleurs pour déployer une réaction monstrueuse contre le mouvement ouvrier. Là où les organisations syndicales étaient d'une certaine force, le courant réactionnaire ne les a pas trop gênées. Par contre, les syndicats faibles ont toujours longtemps souffert des effets de la secousse subie. D'ailleurs, il y a parmi nous des camarades qui sont de l'avis que dès que les travailleurs organisés réuniraient une force supérieure à celle dont la bourgeoisie dispose, cette dernière se déciderait à accorder aux travailleurs ce qu'ils réclament, sans attendre l'emploi de moyens de pression du genre de la grève générale. Ce raisonnement qui n'est juste qu'en partie amena un des militants de la social-démocratie d'Allemagne à formuler la déclaration suivante :

Aussi longtemps que la grève générale peut paraître nécessaire, son application est impossible, et une fois que la grève générale est devenue réalisable, elle ne sera plus nécessaire.

Les grandes luttes économiques et politiques qui se sont produites dans le courant des dernières années entre la classe ouvrière et la bourgeoisie d'Europe et d'Amérique, ont fourni de nombreuses preuves de l'inexactitude de semblables affirmations.

Si le principe exprimé par ces déclarations était juste, on pourrait tout aussi bien l'appliquer contre l'action parlementaire. C'est du reste ce que font certains anarchistes en déclarant que, aussi longtemps que les représentants ouvriers ne sont pas en majorité au parlement, ils ne pourront rien faire de bien efficace et que, dès que la classe ouvrière serait assez forte pour avoir une majorité de députés au parlement, il n'y aurait plus de raison

pour ne pas remplacer l'action parlementaire par l'action directe. En réalité, le principe défendu par les réformistes extrêmes contre et par les anarchistes pour la grève générale est le même, il est aussi exagéré dans une forme de son application comme dans l'autre.

Ce que l'expérience a clairement prouvé jusqu'à présent, c'est que seules les organisations fortement constituées peuvent supporter les sacrifices et disposer des moyens suffisants qu'exige la préparation et la réalisation d'une grève générale efficace.

Quand on connaît les grandes difficultés que rencontre en Suisse la formation des organisations syndicales et quand on sait combien d'efforts, quels sacrifices considérables en moyens et en forces il faut faire pour n'obtenir souvent que de petits avantages en faveur des ouvriers en cause, on comprend que la majeure partie des militants ou des fonctionnaires de l'organisation syndicale ne soient pas trop partisans de la grève générale.

C'est une action exigeant de placer sur une seule carte le fruit du travail de propagande et d'organisation de plusieurs années.

En général, les militants de l'organisation politique sont encore moins sympathiques à l'idée de la grève générale. En pays démocratique, cette dernière peut bouleverser les meilleures combinaisons des politiciens et elle nuit souvent à la bonne réputation des députés qui recrutent une partie de leurs électeurs dans le camp des petits bourgeois. Surtout les fonctionnaires ou chefs d'Etat social-démocrates se sentent mal à leur aise en période de grève générale. D'autre part, les gouvernements ou ceux qui les dirigent profitent volontiers de ces occasions afin de réaliser tous les projets réactionnaires qu'ils ont pu concevoir pour combattre l'organisation ouvrière. Le patronat profite du courant réactionnaire pour se livrer à une œuvre de vengeance, à une campagne de calomnie et de persécution contre le prolétariat organisé, qu'il n'oserait pas entreprendre en temps normal, sans être protégé par la troupe et les pelotons de gendarmerie. D'autre part, nous devons compter en Suisse avec cet inconvénient que près de 50 pour cent des travailleurs industriels ne jouissent d'aucun droit politique, c'est-à-dire le gouvernement n'a pas à en tenir compte en agissant contre les intérêts des ouvriers. Enfin, il faut rappeler aux camarades le fait que les organisations centrales économiques et politiques de notre pays ont traversé une crise d'organisation, de sorte qu'elles auraient besoin d'une période de calme afin de pouvoir se ressaisir. C'est le cas pour plusieurs fédérations syndicales et également pour certaines organisations politiques ayant soutenu de longues luttes fort coûteuses ou obligées de se préparer spécialement pour des luttes futures.

L'entente projetée entre l'Union syndicale et le comité directeur du parti socialiste suisse n'a pas encore abouti. Ainsi une action commune et rapide des deux comités nationaux n'est pas encore possible et, d'autre part, les divergences d'opinion et les différences d'organisation existant entre les diverses fédérations affiliées à l'Union syndicale sont encore trop considérables pour permettre une entente rapide sur la grève générale.

L'attitude de la majeure partie des cheminots et des ouvriers et employés au service de l'Etat et des communes, observée jusqu'ici vis-à-vis de certaines catégories des travailleurs de l'industrie privée, vis-à-vis des travailleurs du bâtiment, n'encourageait guère pour la grève générale. Il y a ensuite à tenir compte du manque d'organisation chez les ouvriers italiens de l'industrie du bâtiment. Puis, les dernières expériences faites à l'occasion des luttes des tailleurs, des brasseurs et des métallurgistes paraissent peu encourageantes pour recommander l'usage de la grève générale. En tout cas, les résultats des dernières expériences faites à Genève, à Lausanne ou ailleurs en Suisse romande n'ont pas été réjouissants.

En dehors de cela, la grande indifférence de la majeure partie des ouvriers vis-à-vis du mouvement syndical et de l'organisation ouvrière et, enfin, le fait qu'il a été jusqu'à présent presque impossible d'établir un accord entre les fédérations syndicales au sujet des secours réciproques, ce sont là autant de points qui pèsent beaucoup dans la balance, lorsqu'il s'agit de discuter la grève générale. Ils prouvent qu'il faut des tensions extraordinaires dans la vie sociale pour créer chez les travailleurs devant participer à la grève cet accord et cette unité de volonté nécessaires à une lutte exigeant tant de gros sacrifices et aux conséquences aussi graves.

Voilà en somme ce que l'on peut dire au sujet de l'opportunité de la grève générale dans les luttes économiques ou politiques en Suisse.

Nous étions par conséquent surpris nous-mêmes de constater la bonne réussite de la grève de protestation à Zurich.

Il fallut des raisons toutes spéciales pour amener l'Union ouvrière de Zurich à voter par 6200 voix contre 800 la grève générale, dont personne n'ignore plus les dangers. Il a fallu aussi que des événements graves aient exercé leur influence sur le prolétariat zurichois pour faire aboutir une pareille manifestation de solidarité ouvrière. Nous examinerons ces raisons et ces événements dans un prochain article. Pour aujourd'hui contentons-nous de féliciter nos camarades de Zurich de la superbe manifestation qu'ils ont organisée le 12 juillet écoulé et déclarons que nous sommes avec eux pour protester contre les actes de brutalité du gouvernement zurichois et pour pro-

tester contre les actes de basses vengeances et de calomnies du patronat coalisé et de la presse bourgeoise à son service.



Un épisode de lutte de classes.

Le 4 mai 1912, le lock-out était prononcé contre plus de 100 ouvriers de la fabrique Alfred Charpilloz, à Bévillard.

Que s'était-il donc produit ?

Les ouvriers de la région, atteints par la propagande de la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère, nouvellement créée, commençaient, il y a quelques mois, à s'organiser. A Bévillard, le syndicat croissait rapidement et ne tardait pas à englober une partie de la fabrique de pignons Alfred Charpilloz.

Deux ouvriers ayant été successivement renvoyés de la fabrique sans que les motifs apparaissent clairement, il n'y avait pas d'autres moyens, pour en avoir le cœur net, que d'avoir à ce sujet une conversation avec le patron. Ce devait être également une occasion de chercher à éviter toute confusion sur le droit d'association des ouvriers et d'empêcher un conflit. Mais M. Charpilloz refusa nettement ce droit et déclara : « *Si mes ouvriers se syndiquent, je les f... tous à la porte.* »

Ho, ho ! diront les camarades, voilà un monsieur qui ne manque pas d'audace. C'est qu'en effet, M. Charpilloz est un personnage tout particulier. Patron autoritaire, habitué à n'être ni discuté ni contrarié, propriétaire de maisons locatives pour ses ouvriers, principal propriétaire également d'un magasin d'alimentation, maire du village, député au Grand Conseil, tout cela le mettait, à ses yeux, bien au-dessus des lois et devait le dispenser, dans sa pensée, de respecter les droits des autres. La loi sur les fabriques, la loi sur la responsabilité civile des fabricants lui sont inconnues, et ce ne sont pas les seules.

Sa fortune nous est inconnue. Il m'a déclaré qu'un capital d'un million était engagé dans sa fabrique, dont 500,000 francs lui étaient avancés par des banques. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette déclaration, d'autant plus que des camarades de la région m'assurent qu'il ne paye des impôts pour guère plus d'une trentaine de mille francs. Arrangez cela comme vous voulez.

Quelques mots sur l'objet de la fabrication, pour les camarades absolument au dehors de l'horlogerie. Il s'agit de cette série de rouages qui transmettent la force du ressort à l'échappement. Pendant de longues années, les pignons ont été faits principalement en Savoie. Mais la petite manufacture ayant cédé la place à la grande fabrique et à d'autres moyens de production, il était

nécessaire également de faire le pignon par de nouveaux procédés.

Des fabricants d'ébauches et d'horlogerie se mirent à faire leurs pignons eux-mêmes, en introduisant un machinisme inconnu précédemment. Deux procédés sont également usités. L'acier est étiré au profil des dents du pignon. Après tournage et trempe, une roue de laiton y est rivée, le pignon est terminé ensuite. Ailleurs, le pignon est pris dans une barre d'acier rond, et décollété, les dents sont fraisées. Dans les fabriques suisses, la division du travail est poussée très loin et demande — en dehors de la fabrication de la roue qui souvent vient de Savoie — de 20 à 30 opérations pour le pignon. Quelques-unes sont même très difficiles et exigent une longue pratique. Certains établissements de Savoie se sont mis par la suite à fabriquer les pignons par des procédés qui doivent ressembler à ceux qui sont pratiqués chez nous, et cela grâce au patriotisme de certains constructeurs-mécaniciens suisses.

* * *

On savait donc que M. Charpilloz, qui fait des lois pour les autres, ne tenait pas à les respecter lui-même. Effectivement, quelques jours après nous avoir fait la déclaration dont nous avons parlé plus haut, il réunit son personnel.

Mais il n'eut pas le courage de lui dire la vérité. Il annonça seulement qu'il était *malade* et qu'il quittait la fabrication, mais qu'une nouvelle raison commerciale lui succédait. Cette nouvelle maison engagea séance tenante seulement les ouvriers qui n'étaient pas syndiqués. Il en résulte donc que M. Charpilloz est malade juste à point pour les ouvriers syndiqués, mais qu'il est en bonne santé pour les ouvriers non syndiqués !

Une loi bernoise institue une Chambre de conciliation qui convoque les parties, chaque fois qu'un conflit menace d'éclater entre patrons et ouvriers.

La Chambre de conciliation du Jura fut saisie de l'affaire par une lettre de M. Charpilloz à M. le préfet, où il annonçait qu'une grève allait éclater, *parce que ses ouvriers voulaient se syndiquer, ce qu'il ne voulait tolérer à aucun prix.* Il annonçait donc qu'il voulait violer le droit constitutionnel d'association, et il avait même l'audace de demander l'appui de la police pour perpétrer son acte illégal !

Notons qu'il n'avait jamais été question de grève et que ce n'est qu'à la lecture de cette lettre que les ouvriers s'expliquèrent pourquoi un beau jour la gendarmerie surveillait la fabrique.

Tous les faits relatifs à cette affaire furent apportés devant la Chambre de conciliation. Monsieur Charpilloz y fit piteuse mine, se contredit plusieurs fois, voulut nier l'évidence. Il se réfugia